2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2019 a vu notre activité de conseil aux porteurs de projets se stabiliser. Cette donnée est révélatrice d'un certain renouveau de l'activité du bâtiment et de l'aménagement, après quelques années de baisse du nombre de projets amenés à se réaliser.
Cette constance en nombre cache cependant une augmentation du volume d'heures consacré par notre équipe à ces différents dossiers, notamment ceux portés par les collectivités. Au-delà des missions de conseil, notre apport se porte de plus en plus sur des actions de médiation et d'accompagnement à la participation des usagers, habitants et autres acteurs d'un projet. Cette caractéristique est clairement en lien avec la demande croissante des concitoyens à participer à la vie et à la construction de leurs villes et villages.

Cette année fut pour nous aussi l'occasion d'initier les premières manifestations d'une action nationale coordonnée par la Fédération nationale des CAUE avec le soutien du Ministère de la Culture, les Enfants du Patrimoine. Plus de 500 élèves ont pu participer à de nombreuses visites, ateliers et autres sessions de découverte du patrimoine imaginés par la Ville d'Auxerre avec l'appui du CAUE. Elles confortent l'orientation prise par notre structure dans nos actions en faveur du jeune public.

Enfin, nous avons organisé nos premiers ateliers d'information/sensibilisation dans le cadre de l'Opération Grand Site de Vézelay, prémices à de nombreuses actions portées par l'ensemble des partenaires du Département sur cette opération.

Gérard ANDRÉ
Président du CAUE de l'Yonne
Conseiller départemental canton de Saint-Florentin

SOMMAIRE

8 LE CAUE DE L'YONNE

Les missions
La vie de l'association / le conseil d'administration
L'équipe
Le financement du CAUE

18 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE
Quelques projets accompagnés sur le territoire
Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

38 CONSEILS ET ACTIONS POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural
Quelques conseils et types d'accompagnement
Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

52 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation

58 RESSOURCES

Les publications et le fonds documentaire
L'Observatoire national des CAUE
De nouveaux outils de communication
La revue de presse

65 ADHÉSION 2020

CARTE DES ADHÉRENTS AU CAUE EN 2019

Communautés de communes
Communautés d'agglomération
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Communes adhérentes individuellement

LE CAUE DE L'YONNE

« *Institués par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement.* »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES MISSIONS

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur :
- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- l'approche, l'analyse et le traitement transversal des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'ASSOCIATION

Le CAUE de l'Yonne est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en juillet 2010. Son statut en fait un organisme privé autonome, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées.

UN MOUVEMENT, UNE CHARTE

Avec 93 CAUE départementaux, et plus de 1 000 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

c|a.u.e
Fédération nationale

Fédération Nationale des CAUE
108-110, rue Saint-Maur 75011 Paris
www.fncaue.fr

Une Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne-Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales.

UR
c|a.u.e
Bourgogne-Franche-Comté

Union Régionale des CAUE de Bourgogne-Franche-Comté
1 rue de Soissons 21000 DIJON

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Être adhérent au CAUE, c'est :
- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ;
- participer aux débats sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ;
- concevoir des solidarités entre les collectivités, et la complémentarité entre la ville et la campagne ;
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ;
- se savoir acteur de la ville et de l'espace.

79 **adhérents en 2019 ont souhaité soutenir l'activité du CAUE et profiter pleinement de ses services**

303 **communes de l'Yonne sont représentées**

Sont adhérents :
la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (regroupant 21 communes)
la communauté de communes de Puisaye-Forterre (regroupant 63 communes dans l'Yonne),
la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (regroupant 52 communes),
la communauté de Communes Serein et Armance (regroupant 29 communes)
le PETR du Grand Avallonnais (regroupant 87 communes)
41 communes individuellement
4 associations
10 particuliers et professionnels

L'Assemblée Générale a eu lieu le 25 juin 2019 à Dixmont

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2019 (les 18 avril, 26 septembre et 5 décembre).
Les activités du CAUE, les orientations et le budget y sont débattus.

Le bulletin d'adhésion 2020 est disponible en fin de document.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,
Mafhoud AOMAR, Conseiller départemental du canton de Charny, maire de Guerchy
Christophe BONNEFOND, Conseiller départemental du canton d'Auxerre 3, Maire de Venoy,
Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère départementale du canton de Saint-Florentin,
Irène EULRIET-BROCARDI, Conseillère départementale du canton de Charny, maire de la Ferté-Loupière
Danièle GYSSELS, Conseillère départementale du canton de Sens 1

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Annie PARTOUCHE, Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne,
Jean-Louis AUGER, Architecte des bâtiments de France,
Didier ROUSSEL, Directeur départemental des territoires de l'Yonne,
Vincent CLIGNIEZ, Directeur départemental des territoires adjoint de l'Yonne,

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Nicolas BONNET, Compagnon Tailleur de Pierre
Benoît BAZEROLLES, Architecte,
Bernard COLLETTE, Inspecteur général des monuments historiques,
Thierry LE RU, Architecte-urbaniste,

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Anne JÉRUSALEM, Présidente de l'Association départementale du tourisme de l'Yonne, Conseillère départementale du canton de Tonnerre, maire de Chassignelles,
Jean-Luc DAUPHIN, Président de la Société archéologique de Sens, premier président du CAUE de l'Yonne,
Benoît DULION, Délégué Régional du Groupement des Entreprises des Monuments Historiques,
Didier GANIER, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne,
Gilles PROU, Paysagiste, gérant de la société Urban Ingénierie.
Bernard TOULLIER, Artisan, Compagnon charpentier.

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

Agnès Blancard, Chargée de communication de l'association Maisons paysannes de France,
Jean RAVISÉ, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne.

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Florence DECK, assistante et documentaliste

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit une fois par an pour délibérer sur le programme d'actions du CAUE, proposé par le Conseil d'Administration. Elle entend les rapports moraux et financiers qui établissent le bilan de l'activité de l'association. Elle vote les résolutions et le budget, et approuve les comptes financiers.

L'ÉQUIPE

LE PRÉSIDENT

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,

L'ÉQUIPE PERMANENTE
(6 personnes et 5,2 équivalent temps plein)

Philippe BODO, directeur, architecte conseiller
Florence DECK, assistante et documentaliste
Martin LAROUSSE, architecte conseiller
Karen CHEVALLIER, architecte conseillère
Maryline TAGLIABUE, chargée de mission culture & paysages, ingénieure-paysagiste
David BOUILLON, architecte conseiller, à partir du 1er février
Valentine LEPOIVRE, chargée de mission du 1 septembre au 31 décembre, en remplacement d'un congé maternité.

7 stagiaires ont partagé la vie du CAUE de quelques jours à quelques semaines :

Jules BUTTNER, Collège Pierre-Larousse à Toucy, du 28/01 au 01/02 ;
Arthur CHABIN et Henri ANDRÉ-GRANDJEAN, Collège La Croix de l'Orme à Montholon (Aillant-sur-Tholon), du 11/02 au 15/02 ;
Caroline BONNOT, LEGTA Olivier de Serres à Quétigny, du 15/04 au 19/04, du 17/06 au 05/07 et du 21 au 25/10 ;
Camille LEFEVRE, Lycée Joseph-Fourier, du 27/05 au 28/06 ;
Valentine LEPOIVRE, École de la Nature et du Paysage de Blois, du 11/06 au 17/08 ;
Laure VENTURA, Lycée Joseph-Fourier, du 18/11 au 20/12.

FINANCEMENT DU CAUE

Le financement des CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé.
Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

Comptes de résultats 2019 prévisionnels

Charges courantes	21 884 €
Location immobilière	19 140 €
Assurances	2 252 €
Documentation	1 644 €
Formation, colloques, séminaires	7 620 €
Honoraires et achat études	15 261 €
Catalogues, impressions externes	4 691 €
Voyages, déplacements	6 141 €
Réception	2 137 €
Cotisations fédérales et URCAUE	6 493 €
salaires, taxes et cotisations	255 475 €
dotations amortissements et divers	12 867 €
total charges	355 604 €

Taxe Aménagement	340 705 €
Adhésions	26 247 €
Divers	9 146 €
Subvention	22 620 €
total produits	398 718 €

CARTE DES COLLECTIVITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UN CONSEIL DU CAUE EN 2019

Communes concernées

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

« *Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.* »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS DE L'YONNE

La mission de conseil aux collectivités du CAUE :
- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement…) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intracommunales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État…),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut intervenir pour :
- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de définition des enjeux et orientations d'aménagement,
- une aide à la pré-programmation architecturale et urbaine,
- une participation aux jurys de sélection de concours...

L'accompagnement du CAUE s'effectue en complémentarité de l'intervention de l'Agence technique départementale, ATD 89, qui prend très souvent le relais pour permettre à la collectivité de consulter les maîtres d'œuvre qui se chargeront de la réalisation.

VERS UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PLUS GLOBALE

En 2018, le CAUE a débuté un cycle de sensibilisation/formation à destination des élus et techniciens. Ces ateliers, fondés sur des pratiques de terrain et des échanges d'expériences de communes, ont vocation à apporter des clés de compréhension de sujets et problématiques courants, dialoguer avec des acteurs locaux et extra-locaux, et développer des pratiques vertueuses sur les territoires.
Le CAUE peut également accompagner la collectivité pour faire émerger une participation du public et des usagers à des projets locaux, ou encore aider un collectif d'habitants à développer des initiatives sur l'espace public ou dans des bâtiments communaux.

Les chiffres clés de 2019

68
projets accompagnés

1 830 heures de conseil
soit 74 000 € de budget dédié

7
ateliers de formation et d'information

14
présences en commissions et réunions départementales

160
élus et techniciens présents

CONSEIL VILLIERS-SAINT-BENOIT

Revitaliser le bourg en résorbant la vacance

Dans une ambition de revitalisation progressive de Villiers-Saint-Benoît, un bourg rural aux multiples atouts, la commune a amorcé une réflexion sur la requalification d'un ensemble immobilier avec pour objectifs préalables : lutter contre la vacance immobilière, valoriser le patrimoine architectural, et mettre en valeur les abords de l'église par des espaces publics de qualité. La méthodologie proposée par le CAUE a notamment permis de documenter les gisements fonciers et d'avancer avec élus et habitants sur des schémas d'aménagement. La démarche vise à doter *in fine* les élus d'un outil pour mener une politique foncière à moyen-long terme avec une stratégie globale.

LES APPORTS DU CAUE :

Mise en contexte des problématiques locales
Qualification du foncier vacant
Animation de temps de réflexion collectif avec les élus et les citoyens
Aide à la définition de la stratégie foncière

CONSEIL THURY

Imaginer des commerces avec les habitants

La municipalité a acquis un vaste ensemble immobilier afin d'y aménager divers commerces ou services à la population. Plutôt que de lancer des études de faisabilité technique et économique sur un programme prédéfini, les élus ont choisi de se faire accompagner par une équipe de professionnels, en immersion sur le territoire et au contact direct des habitants, afin d'identifier intitiatives et envies des futurs usagers. Un quart du village s'est ainsi déplacé dans l'ancien bar pour y partager ses réflexions et près d'une trentaine de porteurs de projets se sont fait connaître, augurant de vrais besoins que la municipalité va pouvoir intégrer dans les études opérationnelles.

LES APPORTS DU CAUE :

Sensbilisation à de nouvelles pratiques de réflexion collective et participative
Aide à la définition d'un cahier des charges en vue de consulter une équipe de professionnels
Accompagnement de l'étude

CONSEIL **BUTTEAUX**

Requalifier un corps de ferme en cœur de bourg

La commune a sollicité le CAUE dans le cadre de son questionnement concernant la destination des parcelles et des bâtiments constituant la Cour Mourlon en plein cœur du village. Quel potentiel et quel programme pour le bâti ancien actuellement non utilisé - l'étable, la grange ? Serait-il à démolir ou à préserver et rénover ? Pour quels usages : public ou privé, logements à louer ou à vendre, connexion éventuelle avec le jardin arrière de l'école ? Ces questions ont été confrontées à d'autres problématiques soulevées par nos soins afin d'aider les élus à bien identifier les besoins exhaustifs d'une requalification.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du contexte

Aide à la compréhension des contraintes d'usages et à la définition des besoins

Élaboration des pistes d'évolution et d'un mode opératoire visant l'accompagnement de la commune par un maître d'œuvre.

CONSEIL **VERMENTON**

Réfléchir au devenir des espaces publics

Les élus souhaitent débuter une réflexion sur la requalification de plusieurs espaces publics importants dans le centre-bourg de Vermenton : les places - de la République et Jean-Jaurès - et l'îlot urbain de l'école élémentaire.
Un caractère très routier et minéral prédomine dans ces espaces. Des changements d'usages et de perceptions sont à mener pour introduire d'autres notions comme la part du végétal, l'ambiance champêtre du bourg, des usages piétonniers et de loisirs, etc. Le CAUE a testé des principes d'aménagement afin d'aider les élus à préciser leurs besoins initiaux et à bien identifier des potentiels en vue de l'élaboration d'un projet par un professionnel.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site (histoire, paysage, architecture, usage, etc.)
Aide à la définition des besoins
Étude de potentiel d'aménagement et revue de projets démonstrateurs

CONSEIL SAINT-FLORENTIN

Reconvertir une friche militaire

La communauté de communes Serein Armance a acquis une friche militaire à l'entrée de Saint-Florentin, avec l'ambition d'y développer des activités plurielles, notamment orientées vers les loisirs et les pratiques sportives. Doté de nombreux atouts - proximité avec des espaces naturels, qualité des volumes des hangars, connexion avec le centre par des axes de circulation, etc. -, ce site de près de 15 ha offre un beau potentiel. Il s'agissait pour le CAUE d'aider la collectivité à prendre du recul sur des options programmatiques et à imaginer un mode opératoire lui permettant de trouver un équilibre entre premiers aménagements et stratégie globale.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la définition des besoins
Aide à la compréhension des contraintes d'usages et d'implantation
Étude de potentiel d'aménagement et revue de projets démonstrateurs

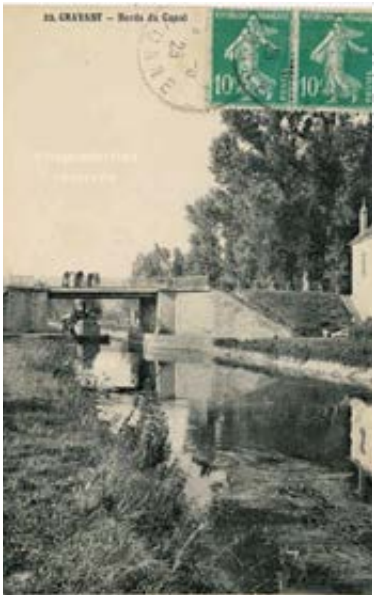

CONSEIL DEUX-RIVIÈRES (BAZARNES)

Réaménager la halte nautique

La communauté de communes Chablis Villages et Terroirs, dotée de la compétence tourisme, souhaite mener une réflexion pour améliorer la qualité de service de sa halte nautique, utilisée par des usagers différents, tels que piétons, cyclistes, plaisanciers ou encore vacanciers en camping-car.
En complément du réaménagement des berges par Voies Navigables de France, le site devra mieux hiérarchiser les différents flux d'usagers, afin de laisser une place plus importante aux piétons et aux activités de loisirs, le tout dans un cadre plus champêtre en lien avec un environnemment peu bâti.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du contexte
Aide à la définition des besoins
Étude de potentiel d'aménagement et revue de projets démonstrateurs
Aide à la consultation d'un professionnel qui étudiera un projet d'aménagement

CONSEIL SALIGNY

Aménager un espace de stationnement

La commune de Saligny a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre de l'acquisition d'un terrain privé afin de créer un espace de stationnement le long de la Grande rue.
L'objectif est d'apporter à la commune une vision d'ensemble sur le devenir du lieu afin de proposer un espace de qualité intégré à son environnement.
C'est aussi notamment l'occasion de mettre en œuvre les principes étudiés lors d'un conseil précédent du CAUE sur les questions des continuités écologiques en lien avec les parcours piétonniers.

LES APPORTS DU CAUE :
Analyse du site et état des lieux
Aide à la définition d'enjeux et de potentiels
Aide à la décision en vue d'une acquisition

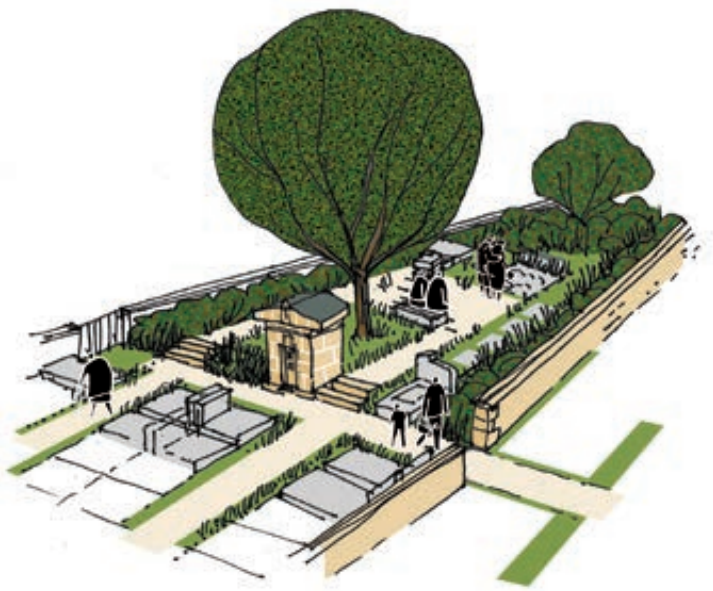

CONSEIL ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Faire évoluer le cimetière et diversifier l'offre cinéraire

La commune a demandé l'appui du CAUE dans le cadre du devenir du cimetière communal, notamment au regard de la législation interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux publics (loi Labbé) et d'une volonté d'aménager un site cinéraire en fond de parcelle. Ces enjeux importants pour un cimetière de petite taille sont liés à un changement de pratiques des agents communaux mais également de perception de la population, qu'il s'agit de bien accompagner par des outils et méthodes (gestion différenciée, communication ciblée...). Ces problématiques ont été mises en perspective avec une vision globale de réaménagement du lieu.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux
Aide à la compréhension des enjeux : gestion écologique et offre cinéraire
Aide à la mise en évidence de potentiels de réaménagement

ATELIER PRATIQUE **DIXMONT**

Revitalisation des centres bourg - Agir avec les citoyens

Un projet se crée pour et avec la population.
Les acteurs locaux constituent en effet un élément essentiel de la réussite du projet, dès le stade du diagnostic qui inclut les usages et les représentations du territoire. La définition des actions doit prendre en considération la façon dont les habitants perçoivent et expriment les enjeux de la revitalisation.
Au-delà de la prise en compte des besoins, le choix de coconstruire ces actions avec les habitants permet de dépasser l'aspect consultatif pour susciter un lien plus fort au projet, et donc une adhésion.

Format : conférence - table ronde et visite de site / Public : 70 participants dont élus, techniciens, professionnels / Intervenants - partenaires :
> Anne-Laure PEYROU, urbaniste-sociologue, consultante indépendante
> Pauline DAVIET, ingénieure paysagiste, représentante de l'association Le P.a.r.c
> Hélène BUCHER, architecte, associé de l'agence Ludique Architecture
> Patrick HENRY, président de l'association La Grange de Beauvais

Crédit illustration : CAMBIUM 17

ATELIER PRATIQUE ISLAND(-LE-SAULSOIS)

Aménager la traversée de son bourg

L'aménagement d'une rue a un impact fort sur la perception d'un bourg. Cet atelier pratique à destination des élus, responsables de service des collectivités, techniciens et professionnels, vise à imaginer les démarches transversales propices à un projet de qualité. L'atelier avait pour objectif de :

> Sensibiliser et informer sur le rôle et les responsabilités des élus dans le cadre des projets d'aménagement

> Faciliter les procédures de réalisation des projets par une meilleure connaissance du réseau des acteurs

> Imaginer la traversée de bourg comme un parcours permettant de découvrir à différentes vitesses l'architecture et le paysage

Format : Visite de terrain et présentation / Public : 30 participants dont élus, techniciens, professionnels / Intervenants - partenaires :

> Paule BUFFY, maire de la commune

> Raoul DE LUIZ ORTEGA, responsable du service Exploitation, CD 89

> Florent DAMESTOY, paysagiste à l'atelier Cambium 17

> Guillaume PETIT, chargé d'opération à l'ATD 89

ACCOMPAGNEMENT D'UNE INITIATIVE CITOYENNE **AUXERRE**

Jardinons nos rues avec leurs habitants # 2

Alors que 2018 a vu fleurir les premiers jardins de rue, la démarche continue avec une artère commerçante et de nouvelles parties prenantes. Citoyens, commercants et associations de quartier ont œuvré collectivement en faveur de la biodiversité urbaine avec la poursuite des ateliers participatifs, des chantiers de plantation collectifs et le lancement d'un événement dédié, la « Fête de la Nature en Ville ».

- Un projet à l'initiative du Conseil de quartier Centre-ville, porté par la Ville d'Auxerre - service Développement Durable - avec les conseils et l'accompagnement du CAUE.

Format : animation d'ateliers de concertation sur la conception des jardins de rue et journée de plantation collective / Public : 30 habitants / Intervenants - partenaires : Conseil de quartier Centre-Ville, Direction du développement durable de la Ville d'Auxerre, les Incroyables comestibles Auxerre, Au bonheur des chutes

CONSEIL YONNE

Fleurissement et cadre de vie

Les labels « Villes et Villages Fleuris » et « Petites Cités de Caractère® » sont portés par Yonne Tourisme. Le CAUE participe au jury départemental du premier label, qui a lieu tous les ans en juillet, et est membre du comité d'homologation du second. Élaborer un projet de fleurissement et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements, le CAUE accompagne les communes en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire pour développer des espaces publics vecteurs d'attractivité territoriale.

Format : tournée du jury sur une semaine et conseils ponctuels en commune / Public : 98 communes inscrites au concours et 9 conseils en commune / Intervenants - partenaires : Yonne Tourisme, Société d'horticulture de l'Yonne et Société Horticole de Sens

Les chiffres clés de 2019

239 projets accompagnés

1 310 heures de conseil
soit 50 000 € de budget dédié

4 manifestations

140 personnes présentes

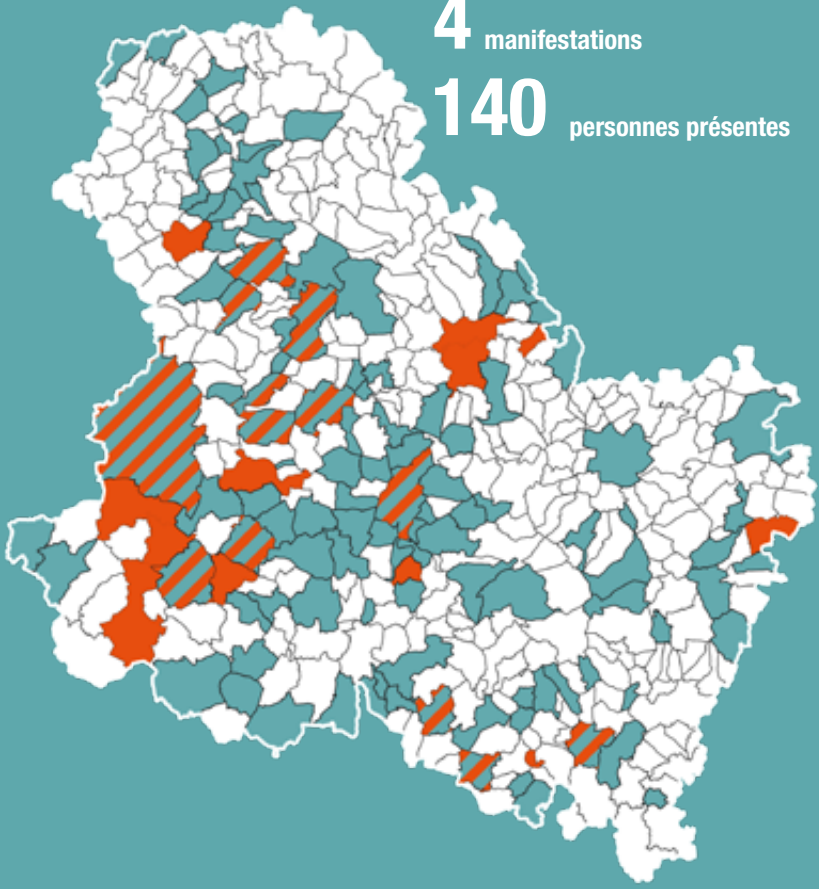

CARTE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EN 2019

- Particuliers
- Professionnels, entreprises ou associations
- Particuliers, professionnels, entreprises et associations

ACCOMPA-GNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

« *Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.* »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

La gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe.

Les architectes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent les particuliers, les professionnels, les commerçants... en amont sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement. **Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, tourisme et résidence secondaire, commerce, agriculture, etc.**

Les conseils peuvent se classer en deux types de demandes :
- **les conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.
- les demandes spontanées de conseil (majoritaires). Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, très exceptionnellement sur site. Une fiche-conseils est envoyée par la suite au porteur de projet. Elle détaille tous les points abordés lors de l'entretien et répond aux questions en suspens.

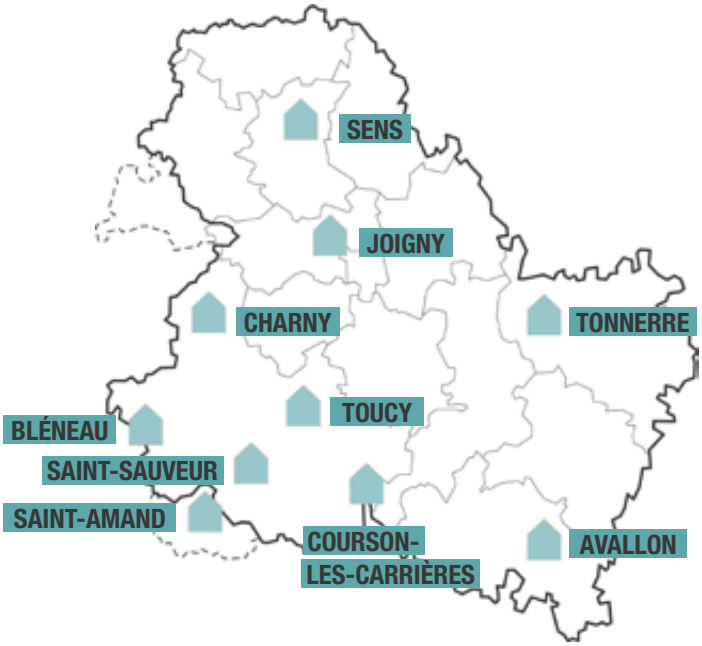

10 PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE

L'Yonne est aujourd'hui dotée, par le biais du CAUE, de l'ADIL et de l'Espace Info Énergie, d'une offre globale et complémentaire de conseils. Nous œuvrons tous dans le cadre de missions d'intérêt public, en toute neutralité, de manière gratuite, et dans un souci de qualité de l'habitat et de l'architecture, mais aussi de prise en compte du développement durable.

Afin de proposer un accompagnement encore plus adapté aux attentes et aux contraintes des Icaunais, nous associons nos structures pour leur faire bénéficier d'une expertise complète dans un lieu partagé plus proche d'eux. Ce rapprochement est l'opportunité de proposer sur divers territoires des permanences conjointes, dans un lieu public identifié, et de développer le concept de « Maison de l'Habitat » itinérante, véritable lieu de rencontre, d'information, de discussion et de conseils gratuits pour tous.

CONSEIL AUXERROIS

L'accompagnement des copropriétés

Dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat et de son plan climat air énergie, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a sollicité le concours de l'ARCI (Association des responsables de copropriétés icaunaises, association indépendante), l'ADIL-EIE via une plate-forme de rénovation énergétique, et le CAUE via un conventionnement direct. Le but est d'apporter un conseil mutualisé afin de faire progresser ce public spécifique dans la voie de la rénovation énergétique.

L'accompagnement mis en place est un appui technique aux conseils syndicaux volontaires pour initier un audit global et partagé, en partant du constat que les audits énergétiques obligatoires ne sont pas assez élaborés pour déboucher sur un passage à l'acte de travaux.
Tout d'abord, chaque acteur apporte ses compétences pour aider la copropriété à comprendre ses besoins : analyse des charges par l'ARCI, problématiques de dégradation du bâti et de confort par le CAUE, et analyse d'un potentiel de rénovation thermique par l'EIE.
Après cet état des lieux, un cahier des charges adapté est proposé à chaque copropriété pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre. Ces études préalables visent à réaliser un audit thermique et architectural sur mesure, dont la finalité est de construire des scenarii de travaux en lien étroit avec les membres de la copropriété. Une fois l'audit réalisé, les accompagnateurs restent un organe de confiance pour aider les copropriétés à envisager des travaux.
Aujourd'hui 15 copropriétés sont accompagnées selon ce dispositif expérimental, représentant plus de 1 020 logements.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à l'identification des besoins
Valorisation du recours à la maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire
Accompagnement à la coconstruction de scenarii de travaux adaptés

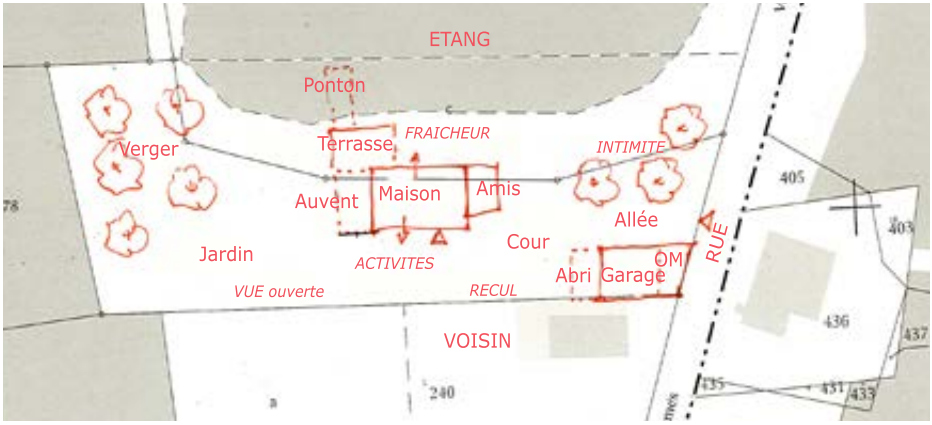

Schéma d'implantation possible

Principe d'organisation des espaces

CONSEIL GURGY

Implantation d'une maison en bordure d'étang

Des particuliers souhaitaient construire une maison individuelle neuve sur un terrain composé d'une bande constructible à proximité d'un vaste étang. Plusieurs projets ont été dessinés par des constructeurs sollicités au préalable, sans prendre en considération l'implantation sur ce terrain.
L'échange avec le CAUE a permis au couple de réfléchir à comment ils souhaitaient vivre sur leur terrain, en fonction de ses atouts et de ses contraintes, avant même de rentrer dans le détail d'un projet de construction. La suite de l'échange a consisté à réfléchir à leurs besoins d'espaces, et à les rationaliser pour réduire le coût du projet.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la compréhension d'enjeux réglementaires concernant la constructibilité
Aide à la réflexion sur l'implantation sur la parcelle
Aide à la définition des besoins

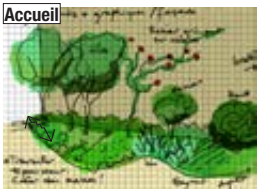

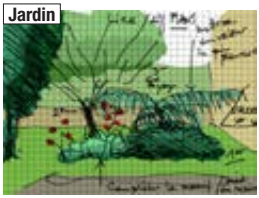

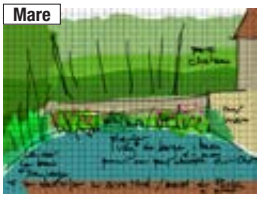

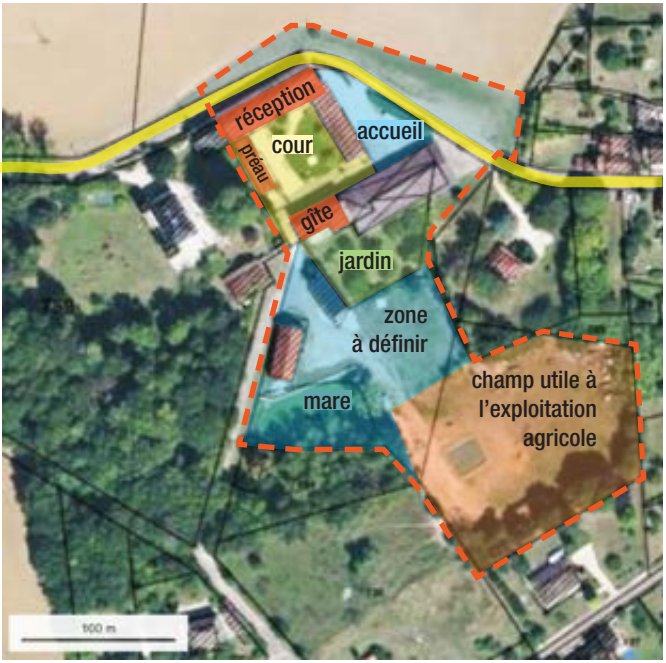

CONSEIL **FESTIGNY**

Réaménagement des abords d'un lieu de réception

Après plusieurs années d'exploitation, les propriétaires ont décidé d'améliorer ce grand corps de ferme (réfection des toitures...). La requalification des abords questionne l'insertion du bâti dans son cadre paysager, l'accueil et le stationnement en extérieur, la gestion des flux (réception vs exploitation agricole) et enfin, les ambiances végétales des différents espaces (accueil, cour, jardin, mare).

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension d'enjeux transversaux (fonctions, ambiances, entretien)
Aide à la définition de scenarii d'aménagement

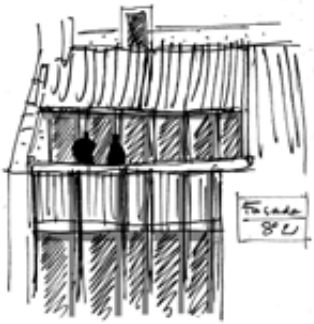

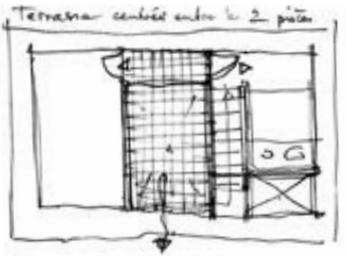

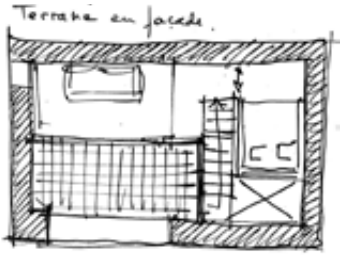

CONSEIL **VÉZELAY**

Création d'une terrasse et d'une façade sur une ruine

Conformément au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Vézelay, un particulier souhaitait agrandir son habitation protégée au PSMV en reconstruisant la grange attenante en ruine. Le bâti ancien bénéficie de larges baies ouvertes sur le paysage dont le principe pourra être reproduit dans l'extension. L'organisation spatiale de l'étage ayant un fort impact en façade, l'architecte-conseiller du CAUE a veillé à proposer des principes d'organisation pouvant répondre à ces contraintes croisées.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la compréhension de l'impact du projet
Aide au développement de principes d'aménagement optimisés

Exemple de création d'une salle de réception et d'un gîte

Exemple de division parcellaire

CONSEIL VALLAN

Transformation d'un corps de ferme

Les propriétaires réfléchissent à faire évoluer cet ensemble bâti pour valoriser ce patrimoine rural de centre-bourg délaissé.
L'architecte-conseiller du CAUE a réalisé une analyse architecturale et urbaine du site, pour dégager le potentiel de chaque bâtiment et l'organisation de la parcelle.
Puis il a envisagé différentes hypothèses de division parcellaire ainsi que le réaménagement de certaines constructions pour créer des lots séparés et valoriser au mieux cet ensemble patrimonial. L'aménagement, soit de logements soit d'une salle de réception, a été exploré au cours de ce conseil.

LES APPORTS DU CAUE :
Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments
Aide à la définition de schémas de réorganisation de la parcelle

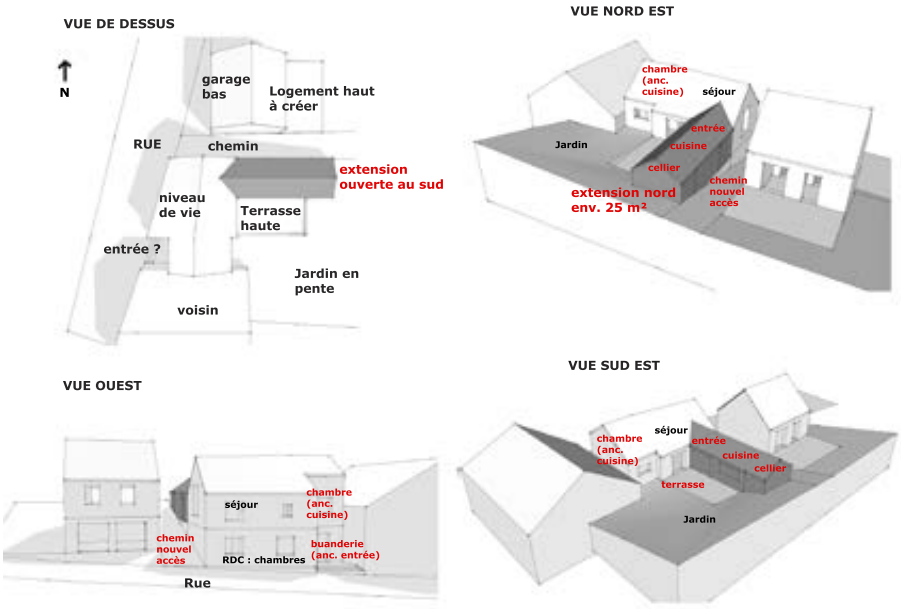

Principe des aménagements proposés

CONSEIL SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Extension d'une maison dans la pente

Un particulier souhaitait étendre son habitation installée dans la pente par un nouveau volume en extension sur la partie haute de la parcelle. Il avait besoin de disposer d'une chambre supplémentaire et avait déjà réfléchi à une solution.

L'architecte-conseiller du CAUE a tout d'abord mis en forme le projet envisagé, pour juger de sa pertinence. Puis il a proposé des solutions alternatives, en retournant la problématique de départ, comme en aménageant la chambre dans l'actuelle cuisine. Au final une solution plus fonctionnelle a été trouvée en créant une nouvelle aile à vivre ouverte au sud rendant l'ensemble de la maison plus rationnel et agréable au quotidien.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la définition des besoins

Aide à la construction de scénarii d'aménagements

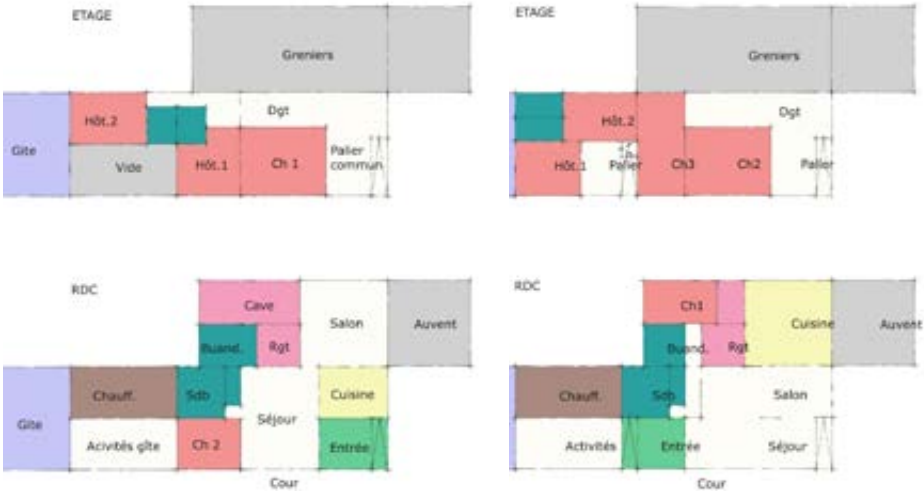

Variantes d'organisation possible

CONSEIL **BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES**

Création de chambres d'hôtes

Suite à l'achat d'une propriété composée d'une maison d'habitation et d'un gîte attenant, le couple a sollicité le CAUE pour l'aider à réfléchir à des solutions d'aménagement intérieur, notamment pour réorganiser le RdC pour leur propre usage et pour envisager la création de chambres d'hôtes à l'étage.

Plusieurs schémas d'organisation ont été proposés en faisant varier divers paramètres, tels que la notion d'intimité entre les hôtes et la famille, le degré de confort proposé, le décloisonnement du RdC en fonction de la structure du bâtiment ou encore les accès et les aménagements extérieurs.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la réorganisation d'une maison

Aide à la compréhension de la réglementation sur les hébergements touristiques

ATELIER FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY

Du paysage de votre hébergement touristique

L'atelier visait à aborder avec des professionnels, gestionnaires ou porteurs de projets d'hébergement touristique, l'aménagement des espaces extérieurs de leur établissement, depuis la séquence d'arrivée sur place jusqu'au territoire. Le Vézelien, reconnu pour la qualité de ses paysages, a fait office de territoire-test pour sensibiliser la vingtaine de participants à l'amélioration du cadre paysager d'un hébergement touristique, en lien avec les exigences d'attractivité territoriale. Couplé à une visite d'un lieu en fonctionnement, l'atelier a notamment abordé la notion de parcours, reliant à différentes échelles l'architecture et le paysage, et les lieux-clés auxquels apporter un soin particulier par des aménagements de qualité.

Format : Conférence - Visite de terrain / Public : 25 professionnels - exploitants d'équipement touristique / Intervenants - partenaires : Philippe BODO, architecte et Valentine LEPOIVRE, paysagiste au CAUE, Jean FREGEAC chargé de mission à Yonne Tourisme, Patrice et Catherine MENGONI propriétaires

DÉTAIL DE LA CARTE SENSIBLE DE JOIGNY DESSINÉE PAR SES JEUNES HABITANTS

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Les chiffres clés de 2019

7 projets débutés en milieu scolaire

900 élèves ont participé à une action

« *Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.* »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

ATELIERS - VISITES **AUXERRE**

Les Enfants du Patrimoine

La manifestation « Les Enfants du Patrimoine » a été créée à l'initiative de l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France il y a 16 ans. Elle prend place la veille du week-end des Journées européennes du patrimoine avec pour ambition de rapprocher le sujet du patrimoine - architectural, urbain et paysager - du jeune public par des activités gratuites et adaptées à tous les niveaux. Le thème à l'honneur cette année était « Arts et divertissement ».

Alors que l'action prend de l'essor et se développe à l'échelle nationale, le CAUE de l'Yonne s'est investi localement par l'organisation de 6 événements en partenariat avec la ville d'Auxerre. Cette journée avait pour ambition de permettre aux jeunes et à leurs enseignants de découvrir le patrimoine d'Auxerre, de l'Yonne ou encore de la Région lors de visites d'exposition, de promenades architecturales et d'ateliers ludiques.

Format : 6 rendez-vous composés de 13 activités / Public : 21 classes de la maternelle au CM2, 500 enfants / Intervenants - partenaires : FNCAUE, Ministère de la Culture, Ville d'Auxerre et le CAUE

CONCOURS AUXERRE

Habiter demain : un habitat léger et temporaire

En partenariat avec l'Éducation Nationale, les CAUE de Bourgogne-Franche-Comté proposent aux Lycées technologiques, filières STI2D, option architecture, de développer des projets sur le thème de l'habitat et de concourir au niveau régional avec les autres établissements.
Localement, le CAUE accompagne la classe participante en apportant du contenu technique et méthodologique lui permettant de concevoir et mettre en forme son projet.
La présentation des maquettes et autres documents graphiques des projets s'est déroulée à Dijon, sur le site de la Minoterie, le 25 mai, au cours de laquelle les représentants de chaque classe ont été auditionnés par un jury.

Format : série de 10 séances / Public : classe de 25 élèves de première / Intervenants - partenaires : Éducation Nationale, URCAUE de Bourgogne-Franche-Comté, Philippe BODO, architecte du CAUE

EXPLORATION URBAINE ET CARTOGRAPHIE **JOIGNY**

Une carte sensible de la ville

À quoi ressemble le Joigny des enfants et ados ?
Dessiner une « carte sensible » de la ville, pour plus de 120 élèves des écoles et collège de Joigny, c'était les inviter à faire l'expérience d'un territoire, questionner l'espace vécu de manière sensible puis de le représenter par l'outil de la cartographie mentale. Sans être géographiquement exactes, les observations livrées par les élèves, mêlées à des impressions et des souvenirs, leur ont permis de reconstituer une image de leur ville, à eux, avec pour guide l'Yonne tantôt urbaine tantôt sauvage.
Chaque quartier, traversé, dessiné et annoté par les 5 classes impliquées dans le projet, est mis bout à bout pour former *in fine* une carte de la ville, de rive à rive et de centre-ville à horizon lointain. Ces cartes, tirées collectivement et en grand format par tous nos cartographes en herbe lors d'un temps fort sur la place Jean-de-Joigny, sont une invitation à découvrir Joigny autrement.
- Un projet imaginé par le CAUE dans le cadre du CLEA (Contrat local d'éducation artistique) de la Ville de Joigny.

Format : 5 séances par classe et une restitution, comprenant un parcours sensible, des ateliers de dessin et de cartographie mentale, des tirages originaux en sérigraphie / Public : 130 scolaires répartis en 5 classes, issus de l'école Saint-Exupéry, l'école Sainte-Thérèse, l'école Albert-Garnier et le collège Marie-Noël / Intervenants - partenaires : Julie-Amadéa PLURIEL, paysagiste, Maryline TAGLIABUE, paysagiste au CAUE, Cristel PAPASIAN, sérigraphe, Ville de Joigny, Festival Jardins en fête dans le Jovinien

RÉSIDENCE **VENOY**

Fabrique ton foyer

Inventer un lieu de vie pour les élèves et par eux !
Dans le cadre de l'action culturelle régionale « Architecture et patrimoine : Regards de lycéens et d'apprentis » à l'initiative des CAUE, une designer de Au bonheur des chutes est intervenue au long cours auprès des élèves volontaires du Lycée La Brosse, autour de la rénovation et la réappropriation de leur foyer. Des installations et mobiliers sur-mesure ont été conçus et fabriqués par les élèves à partir de matériaux de réemploi, suite à une analyse du lieu et une enquête sur les besoins et envies des usagers. La visite d'un lieu de création jeune public à Dijon, la Minoterie, avec son architecte a permis aux élèves de mieux appréhender les métiers de la conception d'espaces.

Format : 30 h d'atelier et une restitution publique / Public : élèves et usagers du foyer / Intervenants - partenaires : Lycée LEGTA La Brosse, Céline LEBRUN, designer à Au bonheur des chutes, CAUE de l'Yonne, CAUE du Doubs, DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Cyril BRULÉ, architecte à l'atelier Correia et concepteur de la Minoterie à Dijon, la Minoterie

WORKSHOP **VILLEVALLIER**

Le jardin d'en haut

Les élèves de 4e et l'équipe pédagogique de la Maison Familiale Rurale du Jovinien à Villevallier se sont engagés dans un projet collectif de paysage.
Le parc de l'établissement a fait office de terrain d'expérimentation, les jeunes souhaitant se l'approprier et y passer leurs pauses et soirées. L'association de paysagistes CHIFOUMI a accompagné les jeunes pendant deux workshops : un premier pour faire un état des lieux et esquisser un projet, un second pour réaliser des aménagements rustiques valorisant ce qui est sur place, en bonne intelligence avec le site et dans le respect du vivant.
Ce projet a également été initié dans le cadre de l'action culturelle régionale « Architecture et patrimoine : Regards de lycéens et d'apprentis » à l'initiative des CAUE.

Format : 30 h réparties en 2 workshops et une restitution publique / Public : 14 élèves de 4e / Intervenants - partenaires : MFR du Jovinien à Villevallier, Nils AUDINET et Jean ROBAUDI, paysagistes au collectif CHIFOUMI, CAUE de l'Yonne, CAUE du Doubs, DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Association Le P.a.r.c.

12 Pratiques
14 Techniques
14. Règlementation
11 Culture
3 URBANISME
4 PAYSAGE
Le ravalement
SIMON VÉLEZ
Construire
L'URBANISME DURABLE
MA VILLE EN VERT
Guide pratique des VRD
et aménagements extérieurs
VIVACES

RESSOURCES ET INFORMATION

« *Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.* »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de documentation du CAUE met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire en constante progression pour permettre de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, de l'histoire de l'architecture, de l'histoire régionale et locale... Mis en place dès 2012, le centre de documentation est aujourd'hui riche de plus de 1 700 ouvrages, et continue d'étoffer son fonds. Les documents sont consultables sur place et sur rendez-vous ; des recherches peuvent être effectuées. Se renseigner auprès de la documentaliste.
Sont également disponibles près d'une dizaine de titres de périodiques : Ecologik, Matières, Maisons Paysannes de France, Architectures à Vivre...

Quelques nouveautés de notre centre de ressources

UN PORTAIL DOCUMENTAIRE RÉGIONAL

Depuis plus de cinq ans, les centres de ressources culturelles des CAUE du Centre-Est vous proposent cet espace mutualisé d'information donnant accès à leurs bibliothèques et à une variété de documents : livres, articles de presse, brochures, bulletins, CD-DVD, vidéos, sites web...
Recherches en ligne sur **www.ressources-caue.fr**

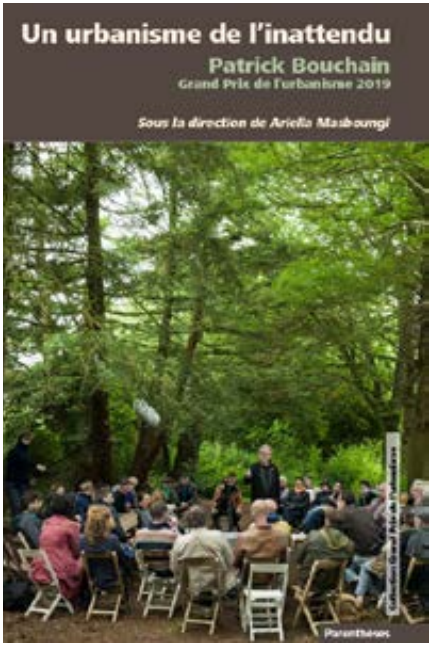

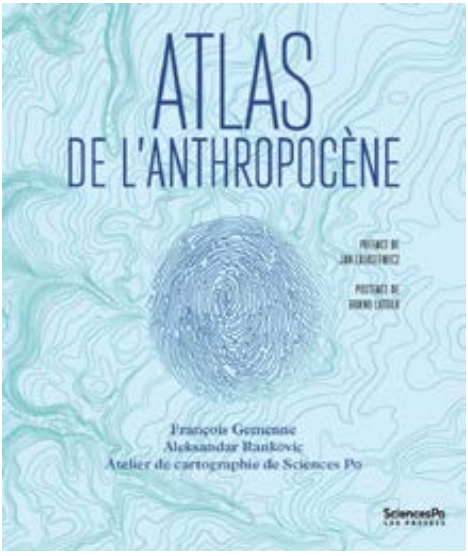

L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :
- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet.
- une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leurs caractères innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.
Rendez-vous sur : **www.caue-observatoire.fr**

THÉÂTRE LE SKÉNÉT'EAU, Monéteau
Atelier Architecte[s], Romain VIAULT (crédits photo : atelier Architecte[s])

LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2019, le CAUE continue à développer des outils pour communiquer largement et plus précisément auprès de tous les publics :

- **une lettre d'information** est publiée chaque trimestre pour informer tous les publics de l'Yonne des dernières actions du CAUE, des prochains rendez-vous, des événements et manifestations de ses partenaires en lien avec l'aménagement du territoire et le cadre de vie. Pour la recevoir, s'inscrire via notre site internet, au bas de la page d'accueil
- **un site internet** en ligne : **www.caue89.fr**
- **la présence sur les réseaux sociaux** : retrouvez et suivez les actualités du CAUE sur twitter, instagram et facebook.
- la Fédération Nationale des CAUE a édité courant 2018 **une série de courtes vidéos** à visée pédagogique pour les différents publics avec lesquels les CAUE travaillent : professionnels, particuliers et enseignants.
A (re)découvrir sur le site du CAUE, de la FNCAUE et sur Youtube.

Vidéo « Professionnels, votre CAUE vous aide ! »

REVUE DE PRESSE

Le CAUE est régulièrement sollicité pour intervenir sur différents médias, comme la radio ou la presse régionale et locale. Nos actions sont relayées sur ces mêmes supports. Ainsi, en 2019, 12 articles ont été publiés dans l'Yonne Républicaine et autres supports indépendants, qui relataient nos actions de sensibilisation ou de conseil auprès des collectivités.

Extraits de la revue de presse 2019

JOIGNY ■ Un atelier de sérigraphie pour 120 écoliers a eu lieu ce vendredi

Un plan sensible de la ville

Durant l'année scolaire, ils ont exploré la ville. Vendredi, dans le cadre de Jardins en fêtes, les écoliers ont imprimé leur plan, plus poétique que géographique, de la cité mallotine.

Vendredi matin, dans le cadre des Jardins en fêtes, sur le parvis de l'Espace Jean-de-Joigny, 120 élèves ont participé aux ateliers de sérigraphie animés par la paysagiste, Julie-Amadéa Pluriel, la sérigraphe, Christel Papasian et Maryline Tagliaboe, paysagiste et chargée de mission culture et paysage du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne (CAUE). Ce qu'ils ont imprimé en grand nombre, c'était « leur » carte de la ville, celle qu'ils ont dessinée en questionnant l'espace vécu de manière sensible. Les quatre classes du CE1 au CM2 des écoles Sainte-Thérèse, Antoine-de-Saint-Exupéry, Albert-Garnier ainsi que la classe de 3e 1 ont effectué plusieurs sorties au cours de l'année dans des endroits de la ville que, pour certains, ils ne connaissaient pas.

IMPRESSION. Les élèves en pleine réalisation de leur carte colorée de la ville de Joigny.

En légende : « Ici c'est ultra-merveilleux »

Ils ont travaillé sur plusieurs thèmes : les commerces, le végétal, les jardins, les personnes et l'industrie. Revenus dans leurs classes respectives, à l'aide de leur cartographie mentale, ils ont restitué un Joigny géographiquement inexact, mais tellement plus poétique. Ainsi, les coteaux du vignoble représentés avec fleurs, papillons, abeilles, arbres où ils ont annoté en légende : « Ici, c'est ultra-merveilleux ». Le fil rouge entre les deux rives symbolise l'Yonne et se voit attribuer en légende, à hauteur du barrage à Épizy : « Bruits d'eau ». Ce travail a été réalisé dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique, par le CAUE, en lien avec sa mission de sensibilisation à l'architecture et au paysage. Tous les élèves sont repartis avec une carte imprimée. L'une d'elles sera visible à l'office de tourisme. ■

Auxerre ➔ Vivre sa ville

RENDEZ-VOUS ■ Dans le cadre des 48 heures de l'agriculture urbaine, Auxerre organise la Fête de la nature

Donner une nouvelle impulsion verte

Ce samedi, Auxerre accueille la Fête de la nature. Un événement pour réunir les acteurs d'une ville plus verte mais surtout un point de départ vers une démarche globale.

Lydia Berthomieu
[illegible]

Ville assez « minérale », Auxerre tente de prendre une couleur plus verte. C'est en tout cas l'objectif des projets des Incroyables comestibles et Jardinons nos rues (*) qui organisent la Fête de la nature en ville, ce samedi. Une « manière de croiser les démarches », pour Maryline Tagliabue, paysagiste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne. Et les acteurs : associations, municipalité, conseil de quartier, habitants, commerçants…

BAC. Installés rue de Paris cette semaine, ils vont être végétalisés avec des semis ce samedi. PHOTO [illegible]

L'objectif premier : créer du lien entre les habitants

Avec des légumes pour les uns, des plantes rustiques, mellifères ou grimpantes pour les autres, ces initiatives conjointes visent à impulser et accompagner. « On fait un travail de pédagogie avec les habitants », note Maryline Tagliabue. Pour le choix du type de pot en fonction du terrain, des plantes en fonction de la luminosité, l'entretien et même en lien avec les ambiances de chaque quartier. « Il y a plein d'identités dans le centre-ville, des secteurs qui étaient plus vignerons ou commerçants », note la paysagiste.

Journée de fête, le 4 mai sera l'occasion d'inaugurer les plantations des Incroyables comestibles en installant les semis réalisés par 600 élèves de cinq écoles d'Auxerre. « Il y a une demande des professeurs. Pour l'année prochaine, on prépare un programme de jardinage pour toutes les écoles, souligne Laura Déon, de la JCE. À terme, on veut 40 sites ». En ce début du mois de mai, il y en aura sept répartis sur quatre sites. D'autres devraient suivre progressivement au port de plaisance ou au quartier Rive-Droite. Trois jardins expérimentaux vont aussi naître à Brazza en 2020, puis dans un jardin partagé de Saint-Siméon. Jardinons nos rues avait déjà commencé l'expérimentation depuis un an rue Germain-de-Charmoy et va l'étendre aux rues de Paris, Saint-Germain et du Docteur-Labosse.

Mais derrière cet événement et ces projets, se dessine une démarche plus large. « C'est une extension du jardin des gens sur la rue », présente Alexia Roelens, chargée de mission environnement à la Ville. « Mais c'est aussi devenir acteur du centre-ville, du changement de son quartier et de son image », poursuit Maryline Tagliabue. Alexia Roelens confirme : « Le premier objectif, c'est créer du lien. »

« Nous avons sélectionné des rues, de typologies différentes et sollicité des habitants. Aujourd'hui, la question c'est comment l'étendre à d'autres quartiers », poursuit Alexia Roelens. Et comment impliquer chacun, notamment les locataires.

Laura Déon conclut : « Samedi, on veut montrer ce qui se fait localement. Le but après, c'est de se demander ce qu'on va faire demain. C'est le début de la suite. » ■

(*) Le projet Incroyables comestibles est porté par la Jeune chambre économique d'Auxerre. Jardinons nos rues par la Ville et le CAUE.

➔ AU PROGRAMME

SAMEDI 4 MAI

FÊTE DE LA NATURE. De 10 h 30 rue de Paris. À 14 heures, balade nature en ville et patrimoine par le CAUE et le Centre d'études médiévales. À 15 heures, balade plantation par Jardinons nos rues, rue de Paris et rue Saint-Germain, et les Incroyables comestibles [illegible]

DIMANCHE 5 MAI

FÊTE DU JARDIN BIO. [illegible]

■ MÉZILLES

Le jury de Villes et villages fleuris en visite

Le jury départemental de Villes et villages fleuris a été accueilli vendredi à la mairie par les élus de Mézilles.

L'adjointe au maire Christiane Pierrain a tout d'abord présenté le projet de valorisation paysagère qui a obtenu, en 2017, le prix spécial départemental Paul-Flandin pour son jardin du Ribaudin. « Il s'agit de favoriser le bien-être des habitants avec des espaces publics ouverts qui incitent à se retrouver. »

EXAMEN. Le jury départemental a examiné les différentes installations du village qui compte 600 habitants.

Elle a rappelé les efforts fournis, depuis de nombreuses années, pour végétaliser l'espace public (sans arrosage ou avec arrosage modéré), pour harmoniser (panneaux et enseignes) mais aussi pour sécuriser, avec le récent aménagement piétonnier et paysagé de la route de Toucy.

Sont actuellement en réflexion un aménagement des berges du Branlin et la réalisation d'un parcours de santé. ■

ADHÉSION 2020

Nom Prénom : .....

Représentant (le cas échéant) : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

souhaite adhérer au CAUE de l'Yonne et acquitte une cotisation de :

Date et signature :

€

☐ souhaite adhérer pour le compte de ses communes membres

☐ souhaite recevoir un reçu

☐ souhaite recevoir les actualités et prochains rendez-vous du CAUE de l'Yonne

Calcul de la cotisation

20 €	Particuliers, professionnels
30 €	Associations et établissements scolaires
100 €	Organismes professionnels et chambres consulaires
0,15 € / hab.	Communes ou groupement de communes **avec un minimum de 20 € et un plafond de 4 500 €**

Le règlement

Par chèque à l'ordre de :
CAUE de l'Yonne
8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
SIRET 524 967 817 00031
APE 7111Z

Par virement bancaire / RIB
Titulaire du compte : CAUE 89
Domiciliation : Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0004 6663 695
BIC : CEPAFRPP213

Direction de publication et conception graphique : CAUE de l'Yonne
Photographie de couverture : LAO Scop

Crédits photographiques et d'images : CAUE de l'Yonne, sauf mention contraire
Impression : imprimerie PEAU, sur papier Chromomat Matt 100 % PEFC Certified

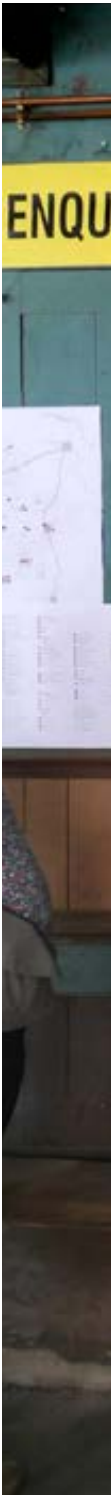

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr |

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

8 avenue du 4e Régiment d'Infanterie
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

Direction de publication et conception graphique : CAUE de l'Yonne
Image de couverture : photographie de LAO Scop

Crédits photographiques et d'images : CAUE de l'Yonne, sauf mention contraire
Impression : imprimerie PEAU, sur papier Chromomat Matt 100 % PEFC Certified